

A Vannes, le 23 octobre 2018  
Objet : Contribution aux réflexions sur le PDU

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les vice-président(e)s,

Le Conseil de développement du Pays de Vannes est l'instance représentative de la société civile du territoire depuis 2001 et celle de chacune des trois intercommunalités le composant, dont Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, depuis 2017.

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil de développement « *est consulté sur l'élaboration du projet de territoire [et] sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet* ». Ainsi, il contribue à l'élaboration des documents-cadres en cours de mise en place (PDU, PCAET, PLH et SCOT).

Plusieurs de ses membres ont participé aux ateliers du PDU et nous tenons d'ores et déjà à saluer l'important travail de diagnostic accompli, qui reflète en grande partie la situation actuelle du territoire de GMVA et des problématiques y afférant.

Dans la volonté de prendre part à l'élaboration du PDU, nous tenions à vous faire part d'une réflexion menée cette année par le Comité de pilotage Mobilités du Conseil de développement du Pays de Vannes. Depuis le début de l'année, ce groupe de travail a souhaité étudier les mobilités sur l'ensemble du territoire du Pays, en essayant de réfléchir aux solutions pouvant les rendre plus durables. Aussi, au-delà des considérations sur l'utilisation du vélo, des transports en commun et du covoiturage rural, leur travail s'est penché sur la question des liaisons ferroviaires disponibles sur le territoire. Cette question fait échos au diagnostic réalisé dans le cadre du PDU soulignant une augmentation de la fréquentation de la gare de Vannes. Cela met en évidence un attrait pour le train, principalement pour les trajets vers l'extérieur du territoire de l'agglomération, représentant 13% des déplacements sur le territoire.

Le Comité de pilotage Mobilités s'est alors posé la question d'une utilisation plus locale du train, en valorisant, pour des trajets courts et quotidiens, la ligne ferroviaire Quimper-Rennes, qui traverse le territoire du Pays de Vannes et donc de GMVA. Les membres du groupe de travail ont donc souhaité étudier l'hypothèse d'une navette ferroviaire cadencée entre Auray et Questembert. L'objectif serait d'étudier une meilleure exploitation de la ligne ferroviaire Rennes-Quimper sur le tronçon Auray-Questembert, de façon à être un rouage important de la lutte contre la congestion automobile de l'agglomération vannetaise. Des cabinets spécialisés dans le domaine des mobilités ont été recensés et questionnés.

Dans le souhait de prendre pleinement part à l'élaboration du PDU, nous avons souhaité vous soumettre la proposition d'intégrer cette étude à vos réflexions actuelles. Le Conseil de développement reste convaincu qu'une telle étude a toute sa place dans le travail actuel sur le PDU afin d'enrichir les options favorisant une mobilité plus durable sur l'agglomération. Pour ce faire, le Conseil de développement peut vous faire parvenir les travaux jusqu'à présents réalisés afin que vous puissiez prendre en charge cette étude ou la confier au Conseil de développement, si vous le souhaitez.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du bureau, l'assurance de notre volonté de contribuer, avec vous, à garantir à nos concitoyens un cadre de vie durable.

Jean-Marie ZELLER  
Président du Conseil de développement

Bernard RENOU  
Responsable du COPIL Mobilités